

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 030 DU 27 MARS 2025 PORTANT NOMINATION DU
CHEF DE CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES
QUESTIONS DE LA POLICE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des
Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13
novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22
septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République
du Burundi ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Chef de Cabinet du Président de la République chargé des
Questions de la Police :

**Général Major de Police NGENDABANKA Joseph, OPN 1162 de la
matricule.**

Article 2 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 27 mars 2025,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Evariste Ndayishimiye', written over a horizontal line.